

Baccalauréat STMG

Session 2021

ÉPREUVE de Droit et d'Économie

Propositions de corrigés

Durée de l'épreuve : 4 heures Coefficient : 16

Objectifs des deux parties de l'épreuve

1. Partie juridique

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une ou plusieurs situations juridiques et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire :

- qualifier juridiquement une situation ;
- formuler une problématique juridique
- identifier la ou les règles juridiques applicables en l'espèce ;
- indiquer la ou les solutions juridiques possibles
- utiliser un vocabulaire juridique adapté.

2. Partie économique

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser un problème économique d'actualité et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé, c'est-à-dire :

- expliquer les notions et les mécanismes économiques mis en jeu dans le problème considéré ;
- identifier les informations pertinentes dans la documentation fournie et les mobiliser dans l'analyse ;
- interpréter des données économiques de différentes natures et à partir de différents supports ;
- répondre à une question relative à un thème d'actualité de manière argumentée.

Sujet 1 Droit

Références au programme STMG Droit :

Thème	Notions et contenus	Contexte et finalités
2. Comment le droit permet-il de régler un litige ?	Le litige	Le droit est un système de normes dont l'un des objectifs est de pacifier les relations sociales. La transformation d'un conflit en litige impose la formulation du problème en termes juridiques et la recherche des moyens de droit à l'appui des prétentions des parties. L'étude est menée à partir d'une situation juridique de nature conflictuelle dans laquelle on identifie les éléments du litige (faits, parties, prétentions, problème) et on cherche comment le droit peut résoudre le conflit.
6 Qu'est-ce qu'être responsable ?	La responsabilité civile Le dommage	L'existence d'un dommage, c'est-à-dire une atteinte portée à un droit, est la condition première de la responsabilité civile. On identifie les différents types de dommages : corporel, matériel, moral ; patrimonial, extrapatrimonial. On étudie les éléments constitutifs de la responsabilité que devra prouver la victime pour obtenir cette réparation. L'analyse consiste à

	La réparation	qualifier le fait générateur (fait personnel, fait des choses, fait d'autrui) pour identifier le responsable. Elle montre que la victime doit apporter la preuve de la réalité de son dommage et prouver le lien de causalité entre le fait générateur et le dommage. Le responsable peut être exonéré totalement ou partiellement par la preuve d'une cause étrangère.
--	----------------------	---

1. Résumez les faits en utilisant des qualifications juridiques.

La SARL Ardicuisines (vendeur professionnel ou prestataire de services) a conclu un contrat de prestation de services avec Pierre Guirat (client/ consommateur). La SARL a confié le travail à Léo Pasquier, l'un de ses salariés ; ce dernier ayant en charge la rénovation de la cuisine de M. Guirat. Guidé maladroitement par le client, Léo Pasquier a percuté le portail et a endommagé la clôture de celui-ci, lui causant un dommage.

2. Présentez l'argumentation juridique que Pierre Guirat pourrait avancer pour rechercher la responsabilité de la SARL « Ardicuisines ».

Il ne sera pas exigé du candidat les caractéristiques du dommage réparable.

Dans les faits qui nous sont soumis, il apparaît que les dommages ont été causés à l'occasion de l'exécution d'un contrat. De plus, d'après la jurisprudence (annexe 3) lorsque coexistent la responsabilité contractuelle et la responsabilité extracontractuelle (anciennement délictuelle) dans une situation donnée, on ne peut pas les cumuler (ou plutôt choisir entre les deux). La victime ne peut choisir, elle doit mettre en œuvre la responsabilité contractuelle en application du principe de non-cumul des responsabilités.

La mise en œuvre de la responsabilité civile contractuelle nécessite 3 éléments ; un fait générateur, un dommage et un lien de causalité entre les deux éléments précédents. De plus, pour être réparable, le dommage doit présenter un certain nombre de caractéristiques : il doit être direct, certain, personnel et légitime.

Selon l'article 1231-1, le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts à raison de l'inexécution de l'obligation, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure.

En l'espèce, Léo Pasquier, le salarié de la SARL Ardicuisines, en effectuant une fausse manœuvre (fait générateur) a endommagé le portail et la clôture de son client M. Guirat (dommage). Il s'agit d'un dommage matériel qui est direct, certain, personnel et qui porte atteinte à un intérêt légitime : il est donc réparable sur le fondement de la responsabilité contractuelle.

3. Proposez l'argumentation juridique que la SARL « Ardicuisines » pourrait développer pour s'exonérer de sa responsabilité.

Le candidat doit centrer sa réponse sur les éléments de fait donnés dans la situation juridique.

Le salarié est guidé de façon confuse et contradictoire par le client.

L'article 1253 du Code civil dispose qu'un contractant peut s'exonérer totalement de sa responsabilité civile en démontrant la faute de la victime sous réserve que celle-ci présente les caractéristiques de la force majeure énoncées dans l'article 1218 du Code civil.

Par ailleurs, l'arrêt de la Cour de cassation du 16 avril 2015 rappelle que lorsqu'un client victime d'un dommage a commis une faute durant l'exécution du contrat et que cette faute a contribué à la réalisation de son propre dommage, il est possible de limiter son droit à réparation.

On pourrait argumenter devant le juge que la faute de la victime présente les caractéristiques de la force majeure : il était, en effet, difficile de prévoir les maladroites du client et difficile pour le salarié d'éloigner le client « gênant » du « chantier ».

Plus simplement, on pourrait argumenter que le client a contribué au moins partiellement à son propre dommage car il a voulu aider Léo Pasquier malgré son refus, et lui a donné des indications « confuses et contradictoires ».

En conclusion, la SARL Ardicuisines pourrait s'exonérer (au moins partiellement) de sa responsabilité du fait de la faute de la victime qui a contribué (au moins partiellement) à son dommage.

4. Expliquez pourquoi une victime ne peut agir sur le fondement de la responsabilité extracontractuelle en cas de dommages causés à l'occasion de l'exécution d'un contrat.

Il n'est pas exigé des candidats qu'ils utilisent le concept de principe de non-cumul des deux ordres de responsabilité. Celui-ci porte d'ailleurs mal son nom car il s'agit en fait d'une interdiction d'option. La réponse attendue porte sur le principe de la force obligatoire des contrats.

Les parties au contrat peuvent convenir entre elles d'une loi qui leur est propre : le contrat. C'est un instrument de sécurité pour les transactions.

Comme le souligne l'article 1103 du Code civil, les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. Cette loi contractuelle s'impose aux contractants ainsi qu'au juge.

Lorsque le contrat contient des clauses limitatives de responsabilité ou lorsque les obligations prévues dans le contrat sont des obligations de moyens qui imposent au contractant victime d'un dommage de prouver la faute de son cocontractant celle-ci aurait intérêt à agir sur le fondement de la responsabilité extracontractuelle. Ce n'est pas possible.

Il est donc logique en cas de contentieux né de l'exécution du contrat que le demandeur ne puisse agir sur un autre fondement que le fondement de la responsabilité contractuelle.

Sujet 2 Droit

Référence au programme STMG Droit

Thème 1 (programme de 1ère) : Qu'est-ce que le droit ?

L'élève est capable :

- d'expliquer le sens et la portée d'une décision de justice ;
- de qualifier juridiquement une situation de fait.

Sous-Thème	Contexte et finalités	Notions
1.2. La règle de droit	[...] Le droit ayant vocation à saisir toutes les situations de la vie en société, il ne peut pas décrire chacune d'elles en raison du caractère général et abstrait de la règle de droit. Il se réfère donc à des catégories juridiques : la personne physique, la victime, le contrat, le salarié par exemple. C'est l'opération de qualification juridique.	
1.3. Les sources du droit	[...] L'étude de quelques normes et de leur autorité créatrice permet d'identifier les sources du droit. L'analyse est centrée sur les sources écrites et la jurisprudence. [...]	

Thème 2 (programme de 1ère) : Comment le droit permet-il de régler un litige ?

L'élève est capable :

- d'apprécier la force probante d'un élément de preuve dans une situation donnée ;

Sous-Thème	Contexte et finalités	Notions
2.2. La preuve	Au plan juridique, toute personne peut revendiquer une prétention en se prévalant d'un droit à condition d'en apporter la preuve. Sont étudiées les règles relatives à la preuve des actes et des faits juridiques, à la charge de la preuve, aux modes de preuve et à leur admissibilité.	Acte et fait juridiques. Présomption. Charge et mode de preuve

Thème 5 (programme de terminale) : Quel est le rôle du contrat ?

L'élève est capable :

- de qualifier juridiquement un contrat et les parties au contrat ;
- d'apprécier les conditions de validité d'un contrat dans une situation donnée ; - de repérer et de qualifier les obligations contractuelles de chacune des parties ;

Sous-Thème	Contexte et finalités	Notions
5.1 La formation du contrat	Le contrat est un accord de volontés entre deux ou plusieurs personnes destiné à créer, modifier, transmettre ou éteindre des obligations. [...]	Les principes : liberté contractuelle, force obligatoire, effet relatif des conventions, bonne foi
5.2 L'exécution du contrat	Le contrat légalement formé contraint les parties à exécuter leurs obligations. [...]	L'exécution, l'inexécution.

Corrigé indicatif (10 points)

1. Qualifiez juridiquement les faits, les parties et les dommages.

La capacité du programme évaluée par cette question, à savoir qualifier juridiquement une situation de fait, implique que le candidat mobilise un vocabulaire juridique précis. Il s'agit, ici, pour le candidat de déterminer les éléments de faits à caractériser et de choisir la qualification juridique en adéquation.

Maëlys et Thomas, parents d'une petite fille, sont fiancés. À quelques jours de la date du mariage, Thomas rompt les fiançailles de manière brutale.

Maëlys subit :

- un dommage matériel (les frais engagés dans le mariage) ;
- des dommages moraux (dépression, choc émotionnel, honte devant les collègues de travail).

2. Proposez l'argumentation juridique que peut avancer Maëlys pour rechercher la responsabilité de Thomas.

Il n'est pas attendu du candidat qu'il rédige sa réponse en respectant un formalisme particulier. Sera valorisé le candidat qui mentionne et justifie l'exclusion de la responsabilité civile contractuelle.

Maëlys s'estime victime de la rupture de ses fiançailles. Son préjudice est la fois patrimonial et extra-patrimonial. Elle considère que Thomas est responsable de ses préjudices.

Sur quel fondement juridique ?

Les fiançailles ne sont pas apparentées à un contrat. Maëlys ne peut donc pas rechercher la responsabilité de Thomas sur le fondement de la responsabilité civile contractuelle (article 1231-1 du Code civil).

En revanche, Maëlys peut rechercher la responsabilité civile extracontractuelle de Thomas en se fondant sur l'article 1240 du Code civil. En effet, au titre de cet article, chacun est responsable du dommage qu'il cause à autrui. Cependant, trois conditions sont requises :

- **un ou plusieurs dommages** : suite à cette rupture, Maëlys subit des dommages matériels (dépenses engagées sur ses fonds personnels) et moraux (dépression, choc émotionnel, honte devant les collègues de travail).
- **une faute** : en l'espèce, Thomas annonce à Maëlys la rupture des fiançailles, à 11 jours du mariage, devant ses collègues de travail. La Cour de cassation considère que la rupture des fiançailles peut constituer une faute dès l'instant où celle-ci apparaît comme abusive. Or, ici, la rupture peut être considérée comme telle eu égard à la brutalité de celle-ci et l'humiliation publique subie par Maëlys.
- **un lien de causalité** entre le(s) dommage(s) et la faute qui, dans la situation, est évident.

Maëlys peut donc rechercher la responsabilité civile extracontractuelle du fait personnel de Thomas et envisager d'obtenir réparation des préjudices subis.

Sera valorisé le candidat qui mentionne que les fiançailles constituent un fait juridique pour lequel Maëlys devra apporter des preuves imparfaites.

3. Présentez un argument juridique que Thomas pourrait lui opposer.

Il s'agit ici d'amener le candidat à développer un argument juridique pertinent au regard du contexte.

1^{er} argument

En droit français, est reconnu à chaque individu la liberté de mariage. Cette liberté, apparentée aux libertés personnelles protégées par les articles 2 et 4 de la DDHC, implique :

- la possibilité de se marier ou de ne pas se marier ;
- ou la possibilité de renoncer à se marier.

De plus, les fiançailles apparaissent comme une promesse de mariage qui ne crée aucune obligation juridique entre les futurs époux.

De ce fait, Thomas est libre de rompre les fiançailles avec Maëlys sans craindre de voir sa responsabilité mise en œuvre.

2^{ème} argument

Pour que la responsabilité civile extracontractuelle du fait personnel de Thomas soit reconnue, il faut que celui-ci ait commis une faute. En matière de rupture des fiançailles, la faute est caractérisée par une rupture abusive.

Or, ici, Thomas a rompu les fiançailles 11 jours avant la date choisie pour le mariage soit avant la publication des bans et l'officialisation de celui-ci. De plus, une rupture sentimentale étant toujours douloureuse, Thomas n'a commis aucune faute justifiant la mise en œuvre de sa responsabilité par Maëlys.

Les élèves pourraient trouver d'autres arguments entendables. Ils doivent être pris en compte dès lors qu'ils contribuent à démontrer l'absence de faute de la part de Thomas.

4. L'article 1353 du Code civil dispose que la charge de la preuve incombe à « celui qui réclame l'exécution d'une obligation ». Justifiez ce principe de procédure.

La question de réflexion permet d'amener le candidat à réfléchir au sens de la règle ou aux enjeux de celle-ci. Il est attendu du candidat qu'il développe au moins une idée. Sera valorisé le candidat qui mentionne la spécificité du procès pénal, à savoir que la charge de la preuve pèse sur l'accusation (le ministère public). Il était également possible de faire la distinction entre acte et fait juridique.

Le principe énoncé dans l'article 1353 du Code civil s'applique à toute personne qui formule une prétention et pas seulement aux personnes qui initient le procès civil.

1^{er} élément de réponse

Contraindre la personne qui prétend à un droit ou à une obligation à apporter la preuve de ce qu'il avance permet d'éviter les prétentions fondées sur de simples dires, sur de simples perceptions. De plus, ce principe de procédure évite les actions en justice sans fondement.

2^{ème} élément de réponse

Lorsqu'une personne réclame l'exécution d'une obligation, cela peut entraîner la mise en œuvre de la responsabilité civile. Or, celle-ci a pour objet de réparer un dommage causé par une faute qui doit être prouvée. Admettre la possibilité d'une action sans contraindre le demandeur à prouver sa prétention pourrait conduire à des reconnaissances de responsabilité qui, au final, n'existeraient pas. Or, être reconnu responsable implique une réparation qui passe, bien souvent, par l'octroi de dommages et intérêts.

3^{ème} élément de réponse

L'obligation peut naître d'un droit subjectif. Or, il est inconcevable de ne pas contraindre la personne qui allègue l'existence d'un droit subjectif à justifier de son existence étant donné que celui-ci est lié à la personne en elle-même.

Sujet 1 Économie

Thème 8 (Terminale) : Comment organiser le commerce international dans un contexte d'ouverture des échanges ?

L'élève est capable :

- de décrire et d'expliquer le développement des échanges de biens et services entre pays ;
- de décrire les processus de mondialisation de la chaîne de valeur ajoutée pour un produit, en distinguant les phases d'élaboration des segments de produits et les phases d'assemblage ;
- de montrer comment la segmentation des processus de production engendre des flux d'importations et d'exportations des pays participant aux échanges ;
- d'apprécier la place des firmes multinationales dans les échanges internationaux ;
- de décrire les avantages et les limites du libre-échange et / ou d'une économie en autarcie ;
- de définir et d'expliquer les différentes mesures protectionnistes.

Thème	Contexte et finalités	Notions
8.1 Les transformations du commerce mondial	L'ouverture des frontières, la baisse des coûts de transport et de communication, le développement des économies d'échelle ont transformé le commerce mondial. L'internationalisation de la chaîne de valeur des produits se concrétise par une segmentation croissante des processus de production : les entreprises sont aujourd'hui moins spécialisées dans la production d'un bien que dans une étape de sa fabrication. Il est important d'estimer la valeur ajoutée dégagée sur chacun des segments. Certains pays n'ont qu'un rôle d'assembleur et ne dégagent de ce fait qu'une faible valeur ajoutée du produit final ; d'autres se positionnent sur des segments à plus forte valeur ajoutée, par exemple dans les secteurs de l'innovation et de la recherche.	Les importations et les exportations de biens et services. La segmentation. Les produits intermédiaires, les produits finis. Les investissements directs à l'étranger (IDE) Les firmes multinationales (FMN)
8.2 Des politiques commerciales divergentes	Le commerce international a de nombreux effets : des gains en termes de baisse de prix, une réduction des inégalités entre pays, l'accroissement des inégalités de revenus au sein de chaque pays.	Les droits de douane. Les restrictions quantitatives à l'importation (barrières non tarifaires).

Corrigé indicatif

1. Commentez l'évolution du solde de la balance commerciale en biens de 1971 à 2018.

On attend du candidat qu'il identifie plusieurs périodes dans l'évolution de la balance commerciale en biens (annexe1) en donnant les valeurs du solde de la balance commerciale, et qu'il interprète ces données économiques. Le verbe directeur « commenter » indique que la réponse doit saisir les périodes d'évolution de la balance commerciale en France pour mettre en évidence les changements les plus significatifs.

Le solde de la balance commerciale en biens connaît quatre grandes périodes entre 1971 et 2018 :

- Le solde oscille autour de 0 entre 1971 et 1979.
- Le solde est négatif entre 1979 et 1991, atteignant jusqu'à -14 milliards d'euros courants de déficit, il y a donc un déficit de la balance commerciale en biens, les exportations de biens hors de France sont moins élevées que les importations de biens en France sur cette période.
- Le solde est globalement positif de 1992 à 2002, atteignant 22 milliards d'euros courants d'excédent, on observe alors un excédent de la balance commerciale en biens, les importations sont inférieures aux exportations.
- Le solde devient négatif à partir de 2004, le déficit de la balance commerciale en biens se creuse jusqu'à atteindre -74 milliards d'euros courants de déficit en 2011. En 2018, le solde de la balance commerciale en biens est en déficit de 60 milliards d'euros courants.

2. Expliquez le rôle des firmes multinationales dans le processus de mondialisation de la chaîne de valeur.

On attend du candidat qu'il explique le processus de segmentation de la chaîne de valeur au niveau international, puis qu'il précise la place des firmes internationales dans ce processus. Le candidat doit exploiter les informations de l'annexe 2 ainsi que ses connaissances personnelles.

Les différentes étapes de production d'un bien sont aujourd'hui segmentées au niveau international. Chaque pays est spécialisé dans un processus de production : la conception, l'assemblage ou la recherche et développement, etc.

Les firmes multinationales sont des entreprises présentes dans plusieurs pays. Ces firmes décomposent la fabrication du produit final en pratiquant l'externalisation ou à travers des investissements directs à l'étranger (IDE), qui sont des prises de participation dans des entreprises étrangères. Les différents composants d'un produit sont fabriqués dans des lieux différents, puis assemblés. Des biens intermédiaires sont ainsi importés et utilisés par les firmes pour fabriquer le produit final. Les firmes profitent des avantages de chaque pays en localisant chaque étape de fabrication là où le coût de production est le plus faible. (Annexe 2)

3. Décrivez l'évolution des investissements étrangers en France.

Le candidat doit être capable de relever les données de l'annexe 5 et d'en organiser l'exposé.

- Hausse de 11% des décisions d'investissements étrangers en France en 2019.
- On dénombre 40 000 emplois créés ou sauvegardés en France grâce à ces investissements.
- L'ouverture internationale ainsi que les IDE permettent une diversification sectorielle.

4. Présentez les risques de la mise en place par les États de mesures protectionnistes.

On attend du candidat qu'il repère et expose les informations données dans les annexes 2 et 3. L'annexe 4 rappelle au candidat ce que sont les mesures protectionnistes.

Les mesures protectionnistes peuvent avoir plusieurs effets négatifs :

- Les États risquent de mettre en place des mesures de rétorsion (*Annexe 2*), c'est-à-dire qu'ils augmenteront à leur tour les droits de douane. Le commerce mondial se contractera. La Banque de France estime qu'une hausse de 10% des droits de douane entraînerait une baisse du PIB mondial comprise entre 1,5 et 2%. (*Annexe 3*)
- L'instauration de droits de douane sur les importations rend les produits importés plus chers. Les producteurs qui utilisent dans leur processus de production des produits intermédiaires importés (ce qui est le cas des firmes multinationales) subiront donc une augmentation de leurs coûts de production. De plus, les consommateurs devront payer plus cher l'achat des produits importés. (*Annexe 2*)
- L'objectif voulu de favoriser la production nationale est ainsi limité par le fait que les entreprises sont insérées dans les chaînes de production et sont spécialisées dans une étape de fabrication des produits. La substitution des importations de produits étrangers par une production nationale n'est pas forcément possible ou nécessiterait des coûts trop importants.

5. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante :

Le libre-échange est-il favorable à la croissance économique d'un pays ?

La question 5 est le lieu de la réponse argumentée. Les questions préalables (1 à 4) ont permis de construire des éléments de réponse pour cette question 5. Le corpus documentaire, apporte également des éléments de réponse au candidat. Ces éléments ne sont toutefois pas suffisants ; le candidat doit également faire appel à ses connaissances personnelles pour développer son argumentaire.

Préconisations concernant l'utilisation du corrigé :

Le nombre d'arguments est indicatif. Certains candidats ont pu retenir un nombre d'arguments moins important, mais les développer de façon plus approfondie

Grille d'évaluation :

Construction de l'argumentation	
- Cohérence des arguments avec la question posée	
- Logique globale de l'argumentation	
- Présentation d'un point de vue argumenté	
Arguments et concepts	
- Construction des arguments : affirmation, justification par les mécanismes économiques, et éventuellement illustration par un exemple	
<i>Au moins trois arguments sont attendus</i>	
- Utilisation pertinente des concepts économiques	

Délimitation des concepts :

Le libre-échange a pour objectif de favoriser le développement des échanges et la concurrence internationale en diminuant les barrières douanières tarifaires (droits de douane) et non tarifaires (quota d'importation, normes, réglementation, subventions). Elles s'opposent au protectionnisme.

Arguments :

Les arguments présentés par le candidat sont le fruit de déductions qu'il fait des informations contenues dans les annexes et sont issus de ses connaissances de cours. Il n'est pas attendu de phrase introductive ou conclusive. La position doit

être exprimée tout au long de la réponse rédigée. Elle doit être comprise à la lecture des arguments.

Dans son argumentation, le candidat doit exprimer une position claire. **Le candidat peut se positionner sur un seul axe, la commission de correction ne doit pas exiger le développement d'un autre axe.** Un candidat peut donc développer un seul ou deux axes. Dans le cas où un candidat développerait deux axes, un nombre égal d'arguments n'est pas attendu dans chacun des deux axes.

Une bonne argumentation est une argumentation fondée sur des savoirs disciplinaires, logiquement agencée et correctement exprimée.

Axe 1 : Oui, le libre-échange est favorable à la croissance économique d'un pays

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- Le libre-échange permet aux pays de se spécialiser dans les productions où ils bénéficient d'un avantage comparatif (*connaissances du candidat*)
- Les prix des produits importés étant moins élevés, il y a un gain de pouvoir d'achat pour les consommateurs (*connaissances du candidat*)
- Le libre-échange permet des transferts de technologies des pays les plus avancés vers les pays les moins avancés (*connaissances du candidat*)
- Il permet à des entreprises de développer de vastes marchés, suffisant pour rentabiliser leurs investissements importants et bénéficier d'économies d'échelles
- A contrario, le protectionnisme entraîne des mesures de rétorsion, c'est-à-dire que les pays risquent fortement de réagir en augmentant à leur tour les droits de douane. Les effets escomptés des mesures protectionnistes sont alors très fortement réduits voir anéantis. (*Annexe 2*)
- Le protectionnisme entraîne une baisse des échanges commerciaux et donc de la croissance au niveau mondial. Ainsi, la Banque de France a estimé qu'une hausse généralisée de 10% des droits de douane entraînerait une baisse du PIB mondial durant les trois années consécutives. (*Annexe 3*)
- Le protectionnisme est néfaste pour les firmes multinationales qui segmentent leur chaîne de valeur dans différents pays. Les prix des biens intermédiaires utilisés dans la chaîne de production augmentent, ce qui augmente les coûts de production et donc les prix de leurs produits finis. Les firmes deviennent alors moins compétitives. (*Annexe 2*)
- Le protectionnisme entraîne une hausse des prix des biens de consommation. En effet, d'une part, les droits de douane augmentent les prix des produits de consommation importés. D'autre part, les entreprises multinationales utilisent des biens intermédiaires qui devront être achetés à un prix plus élevé. Le produit final sera donc vendu aux consommateurs à un prix plus important. (*Annexe 2*)

Cela entraîne une baisse du pouvoir d'achat pour les ménages.
(*Connaissances*)

- Les mesures protectionnistes créent de l'incertitude pour les entreprises, qui vont moins investir car elles ont des difficultés à anticiper l'évolution des coûts de leurs produits intermédiaires. Cela a un effet négatif sur la croissance et l'emploi. (*Connaissances et déductions de l'annexe 3*)
- Les entreprises nationales ne sont pas en situation de concurrence directe avec les entreprises internationales, et sont moins incitées à innover et à proposer des prix plus faibles aux consommateurs (*Connaissances*)
- L'application de mesures protectionnistes peut se révéler un frein à la croissance des IDE et à la part croissante des FMN dans la croissance du pays (création et sauvegarde d'emplois). (*Annexe 5*)

Acceptez tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.

Axe 2 : non, le libre-échange n'est pas favorable à la croissance économique d'un pays

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- Le libre-échange, en mettant les économies en concurrence, entraîne une destruction d'entreprises et d'emplois dans les pays les moins compétitifs (connaissances du candidat)
- L'augmentation du chômage entraîne une baisse des revenus et donc de la consommation et de la croissance (connaissances du candidat).
- Faute de protections les entreprises nouvelles ne peuvent pas se développer car elles doivent affronter la concurrence d'entreprises plus puissantes et plus anciennes (connaissances du candidat),
- A contrario le protectionnisme permet de réduire le déficit commercial en diminuant le volume des importations, qui coûtent plus cher. (*Annexe 4*) La balance commerciale en biens étant déficitaire en France depuis 2004 (*Annexe 1*), des mesures protectionnistes pourraient favoriser l'activité nationale et faire baisser les importations, rééquilibrant ainsi la balance commerciale.
- Le protectionnisme se justifie dans certaines situations. L'ouverture des économies entraîne parfois une situation de concurrence sur les marchés des pays d'accueil, alors que ces pays ne sont pas en mesure de concurrencer ces entreprises. La mise en place de mesures protectionnistes, permet alors de protéger une industrie jeune ou naissante, le temps de se développer et de devenir compétitive sur le marché. (*Annexe 4*)

- Les mesures protectionnistes visent aussi à permettre à des activités vieillissantes de se reconvertir ou de défendre des emplois menacés dans les secteurs qui subissent la concurrence étrangère (*Annexe 4*). Il existe en effet des risques de délocalisation dans les pays où le coût du travail est plus faible. L'ouverture à la concurrence internationale a entraîné du chômage. Des mesures protectionnistes pourraient sauvegarder ces emplois. (*Connaissances*)
- Les mesures protectionnistes permettent de préserver son indépendance économique dans des domaines stratégiques tels que la santé, l'industrie militaire ou l'énergie. (*Connaissances*)

Acceptez tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.

Sujet 2 Économie

Références au programme STMG Économie

Ne sont exposés ci-dessous que les éléments du programme utiles aux réponses. La liste des notions et les contextes et finalités ne sont pas reproduits dans leur intégralité.

Thème 3 (classe de première) : Comment les ménages décident-ils d'affecter leur revenu ?

On attend de l'élève qu'il soit capable de :

- Analyser l'évolution de la structure de consommation des ménages (en valeur et en volume).

Thème	Contexte et finalités	Notions
III.3. La structure de consommation des ménages	Les coefficients budgétaires permettent d'appréhender la structure de consommation des ménages. En valeur sur les cinquante dernières années, ils ont fortement évolué. La part de l'alimentation baisse au profit des dépenses de transport, de logement, de santé, des dépenses de loisirs et de services.	La composition des dépenses des ménages. Les coefficients budgétaires. Les prix relatifs comparés des biens et services

Thème 5 (classe de première) : Les marchés des biens et services sont-ils concurrentiels ?

On attend de l'élève qu'il soit capable de :

- Calculer et interpréter une élasticité prix-demande dans des exemples simples.

Thème	Contexte et finalités	Notions
V.1. Le degré de concurrence selon les marchés	Le degré de concurrence sur un marché dépend du nombre d'entreprises, de leurs stratégies, de l'entrée potentielle de nouveaux concurrents, des barrières à l'entrée et de l'existence de produits substituables.	L'offre et la demande. Le prix d'équilibre. L'élasticité prix-demande. L'élasticité croisée. Le coût marginal. La concurrence, oligopole, monopole, cartel. La concurrence imparfaite. Les barrières à l'entrée. Les produits substituables, produits complémentaires. L'indice de concentration sur un marché

Thème 6 (classe de Terminale) : Comment l'État peut-il intervenir dans l'économie ?

On attend de l'élève qu'il soit capable de :

- Énumérer et d'expliquer les principaux risques sociaux couverts par la protection sociale.

Thème	Contexte et finalités	Notions
VI.4 Les politiques sociales	L'un des instruments clefs de l'exercice de la fonction redistributive de l'État est la politique sociale. Celle-ci protège les individus contre les risques sociaux (redistribution horizontale) et elle permet de réduire les inégalités socio-économiques (redistribution verticale).	Les inégalités socio-économiques. La redistribution horizontale et la redistribution verticale. La protection sociale. La logique d'assurance. La logique d'assistance.

Éléments de corrigé Économie

À partir de vos connaissances et des annexes, répondez aux questions suivantes :

1. Appréciez la place des dépenses de santé dans la consommation des ménages en France.

Le candidat ici doit être capable de prendre les informations utiles dans un tableau (annexe 1) et identifier ses éléments principaux à propos des dépenses de consommation des français.

Les dépenses de santé sont situées au 6^{ème} rang des dépenses de consommation des ménages. Leur niveau est proche de celui des « boissons alcoolisées et tabac ». Ces éléments montrent que le poids des dépenses de santé en France pour les ménages n'est pas très important eu égard aux autres dépenses des français.

2. Décrivez les effets d'une augmentation du prix des médicaments sur sa consommation par les ménages.

Le candidat doit être capable d'interpréter une élasticité prix-demande à partir de l'exemple simple exposé par l'annexe 2. Le verbe directeur « décrivez » indique que le candidat expose les effets de l'augmentation du prix sur la consommation des médicaments en s'aidant des annexes.

L'élasticité-prix de la demande de médicament est nulle en raison de son statut de bien de première nécessité. En conséquence, la hausse du prix des médicaments n'entraînera pas en principe d'augmentation ou de baisse de la demande.

3. Expliquez comment le « reste à charge zéro » diminue le coût d'opportunité des soins dentaires.

Le candidat doit définir le coût d'opportunité et exploiter cette notion à l'aide de l'exemple de l'annexe 3. Le verbe directeur « expliquez » indique que le candidat doit montrer qu'il maîtrise le concept économique présenté et qu'il décomposera son fonctionnement à partir de l'exemple du "reste à charge zéro".

Définition du coût d'opportunité : coût lié au renoncement d'un choix économique.

Le « reste à charge zéro » constitue un outil qui réduit les dépenses restantes à la charge du ménage pour les soins dentaires.

Auparavant, « avec un reste à charge moyen de 43%, la facture pour une prothèse dentaire reste très salée pour les assurés » et certains ménages notamment les plus pauvres renonçaient à ce type de soins.

La réforme permet donc de réduire le coût d'opportunité des soins dentaires. En effet, les coûts engendrés par les soins sont réduits et incitent les ménages les plus pauvres à souscrire aux soins dentaires.

4. Examinez comment les risques sociaux en France sont limités par la prise en charge collective des dépenses de santé.

Le candidat doit examiner en s'aidant des annexes 4 et 5 comment les dispositifs de la sécurité sociale ainsi que la réduction des « restes à charge » participent à la conservation des revenus lors de la survenance de risques.

En France, seulement 9% des dépenses de santé sont supportées par les ménages français, c'est le total le plus bas parmi les pays présentés (Union Européenne et États-Unis).

La prise en charge collective des risques sociaux empêche la diminution des revenus habituels engendrée la survenance de certains « risques » :

- remboursement des médicaments et compensation financière en cas de maladie ;
- allocations versées pour aider les ménages à subvenir aux besoins de leurs enfants ;
- compensations financières en cas d'accident du travail et de maladie professionnelle ;
- compensation financière lors du passage à la retraite.

5. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante

Le système de sécurité sociale français permet-il de compenser les inégalités de revenus ?

La question 5 est le lieu de la réponse argumentée. Les questions préalables (1 à 4) ont permis de construire des éléments de réponse pour cette question 5. Le corpus documentaire ainsi que les parties non encore utilisées des autres documents, apportent également des éléments de réponse au candidat. Ces éléments ne sont toutefois pas suffisants ; le candidat doit également faire appel à ses connaissances personnelles pour développer son argumentaire.

Préconisations concernant l'utilisation du corrigé :

Le nombre d'arguments est indicatif. Certains candidats ont pu retenir un nombre d'arguments moins important, mais les développer de façon plus approfondie

Grille d'évaluation :

Construction de l'argumentation	
- Cohérence des arguments avec la question posée	
- Logique globale de l'argumentation	
- Présentation d'un point de vue argumenté	
Arguments et concepts	
- Construction des arguments : affirmation, justification par les mécanismes économiques, et éventuellement illustration par un exemple	
<i>Au moins trois arguments sont attendus</i>	
- Utilisation pertinente des concepts économiques	

Délimitation des concepts :

Définir ce qu'est une politique sociale : actions de l'État qui visent à corriger les inégalités de revenus et de lutter contre la pauvreté.

Elle vise deux objectifs majeurs :

- la prise en charge des risques sociaux,
- l'intervention par une assistance en faveur des plus démunis et de réduire les inégalités

Arguments :

Les arguments présentés par le candidat sont le fruit de déductions qu'il fait des informations contenues dans les annexes et sont issus de ses connaissances de cours. **Il n'est pas attendu de phrase introductive ou conclusive.** La position doit être exprimée tout au long de la réponse rédigée. Elle doit être comprise à la lecture des arguments.

Dans son argumentation, le candidat doit exprimer une position claire. **Le candidat peut se positionner sur un seul axe, la commission de correction ne doit pas exiger le développement d'un autre axe.** Un candidat peut donc développer un seul ou deux axes. Dans le cas où un candidat développerait deux axes, un nombre égal d'arguments n'est pas attendu dans chacun des deux axes.

Une bonne argumentation est une argumentation fondée sur des savoirs disciplinaires, logiquement agencée et correctement exprimée.

Le système de sécurité sociale français permet-il de compenser les inégalités de revenus ?

Axe 1 : OUI, le système de sécurité sociale français permet de compenser les inégalités de revenus

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- Logique d'assistance : les revenus versés le sont sans contrepartie de cotisation, le système est financé par l'impôt. C'est une redistribution verticale, elle se fait des personnes les plus favorisées vers les plus démunies. (*Connaissances du candidat*)
- Système qui vise à aider les plus démunis :
 - Le RSA, revenu de solidarité active, versé aux personnes privées d'emploi. (*Connaissances du candidat*)
 - Les bourses d'étude qui sont versées aux familles qui n'ont pas les moyens de subvenir aux frais de scolarités de leurs enfants. (*Connaissances du candidat*)
 - La CMU (Couverture Maladie Universelle) qui permet le remboursement des frais médicaux pour les plus démunis qui ne travaillent pas et donc ne cotisent pas. (*Connaissances du candidat*)
- Dans le domaine de la santé, les politiques sociales permettent de réduire le poids des dépenses pour les ménages les plus modestes. (*Annexes 3 et 4*)

Il convient d'accepter tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.

Axe 2 : NON, le système de sécurité sociale français ne permet pas de compenser les inégalités de revenus.

Le candidat peut avancer les arguments suivants :

- Logique d'assurance : les ménages s'assurent obligatoirement contre un risque social. Il faut donc cotiser pour avoir droit à ces prestations. Cela exclut ceux qui n'ont pas de revenu. (*Connaissances du candidat*)
- C'est une redistribution horizontale, tout le monde y a droit quel que soit le niveau de revenu et de cotisation (*annexes 3, 4 et 5*) :
 - La branche maladie par exemple, ce sont les bien portants qui cotisent pour les malades, peu importe son revenu, la personne malade a droit au versement de indemnités prévues en cas de maladie.
 - La branche famille, ce sont les familles qui cotisent pour les familles ayant par exemple un enfant en situation de handicap afin qu'elles touchent une allocation spéciale qui leurs permettent de faire face aux dépenses engendrées par la situation de handicap.
 - La branche retraite, ce sont les travailleurs occupés qui cotisent pour les retraités.
- Dans le domaine de la santé : le remboursement des médicaments est le même pour tous. Ce qui rend sa consommation inélastique au prix quel que soit le revenu. (*Annexe 2*)

Il convient d'accepter tous les autres arguments pertinents qui seraient proposés par le candidat.